



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2022-344

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

DEAL / EPAJ

R02-2022-12-21-00001 - Décision fixant la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, au titre de l'année 2023 (2 pages) Page 3

Direction Régionale des Finances Publiques de la Martinique / Communication

R02-2022-12-20-00003 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Martinique (1 page) Page 6

Préfecture de la Martinique - DLAL/BRE / Direction de la légalité et des affaires locales / Bureau de la réglementation économique

R02-2022-12-20-00002 - Arrêté désignant Mme Nadine JEANNETTE, présidente de la CAF, membre représentant la CAF et la CGSS au sein des organismes qui participent à la vie collective en matière économique et sociale au sein du CESECEM. (6 pages) Page 8

DEAL

R02-2022-12-21-00001

Décision fixant la liste départementale
d'aptitude aux fonctions de commissaire
enquêteur, au titre de l'année 2023



**DÉCISION FIXANT LA LISTE DÉPARTEMENTALE
D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L123-4, D123-38 à D123-42 ;

Vu le code de l'expropriation ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R02-2022-09-30-0004 du 30 septembre 2022 portant renouvellement des membres de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur de la Martinique ;

Vu les demandes de réinscription présentées par les commissaires enquêteurs figurant sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2022 ;

Vu les quatre nouvelles candidatures aux fonctions de commissaire enquêteur présentées conformément aux dispositions de l'article D123-40 du code de l'environnement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 12 décembre 2022 ;

Considérant qu'il convient de renouveler l'inscription sur la liste d'aptitude de 21 commissaires enquêteurs et de retenir les nouvelles candidatures de M. Didier CAMY et Mme Sandra MIRAILH ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER}

La liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour la Martinique au titre de l'année 2023 est arrêtée comme suit :

| | |
|-------------------------------|---|
| Madame ABIDAL Suzy | Manipulatrice en électroradiologie (retraîtée) |
| Monsieur ALONZEAU Jean-Michel | Responsable immobilier à la CGSS |
| Monsieur AMATA Léon-Michel | Greffier en chef (retraité) |
| Monsieur ARMÈDE Jean-de-Dieu | Agent de recherches privées – Gendarme (retraité) |
| Madame BLÉRALD Delphine | Responsable d'équipe de conseillers en Insertion |

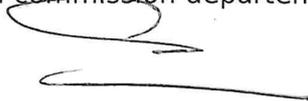
| | |
|------------------------------------|---|
| Madame BOURGADE Leïla | Attachée territoriale – Mairie du Marin |
| Monsieur BUSSY Georges | Adjoint administratif – Ministère de l'éducation nationale (retraité) |
| Madame CAMBERVEL Pauline | Professeur – Lycée professionnel Léopold BISSOL |
| Monsieur CAMY Didier | Fonctionnaire de l'État (retraité) |
| Madame de MONTAIGNE Lucienne | Inspectrice d'académie (retraitee) |
| Madame FRANCIL Joëlle | Cadre territoriale (retraitee) |
| Monsieur GALY René | Enseignant – Psychologue (retraité) |
| Madame GILOT Ghyslaine | Expert immobilier |
| Monsieur JULIÉNO Garry | Ingénieur QHSE – Expert immobilier |
| Monsieur LAFONTAINE Guy | Directeur Adjoint de l'ADDUAM (retraité) |
| Monsieur LE DUFF Yann | Ingénieur Études et Travaux |
| Monsieur LOUIS Ludovic | Technicien territorial – Cap Nord |
| Monsieur LUSBEC Gérard | Enseignant – Directeur d'établissement (retraité) |
| Madame MIRAILH Sandra | Directrice de projets Habitat/Innovation Action Logement Services |
| Monsieur PAIMBA Julien – Paul | Chef de subdivision DEAL Martinique (retraité) |
| Madame PIGEON Marie-Ange | Professeur de l'enseignement supérieur (retraitee) |
| Monsieur POMPIÈRE Alain-Christophe | Animateur de patrimoine naturel, culturel et sportif |
| Monsieur SÉCROUN Jean-Pierre | Directeur d'école (retraité) |

ARTICLE 2

Cette liste sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique et notifiée aux commissaires enquêteurs y figurant. Elle sera en outre accessible toute l'année 2023 sur le site internet de la préfecture.

Fait à Schoelcher, le 21 décembre 2022

Le premier conseiller de tribunal administratif,
Président de la commission départementale



Sébastien de PALMAERT

Direction Régionale des Finances Publiques de la
Martinique

R02-2022-12-20-00003

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du
service de la publicité foncière et de
l'enregistrement de la Martinique

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MARTINIQUE
Jardin DESCLIEUX
BP 645-655
97 224 FORT DE FRANCE CEDEX

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Martinique

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la Martinique

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28/08/2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques de la Martinique,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Martinique sera **fermé à titre exceptionnel le lundi 2 janvier 2023 et fermé au public le mardi 3 janvier 2023.**

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Fort de France, le 20 /12/2022

Par délégation du préfet,
Le directeur régional des finances publiques de la Martinique



Rodolph SAUVONNET

Préfecture de la Martinique - DLAL/BRE

R02-2022-12-20-00002

Arrêté désignant Mme Nadine JEANNETTE,
présidente de la CAF, membre représentant la
CAF et la CGSS au sein des organismes qui
participent à la vie collective en matière
économique et sociale au sein du CESECEM.



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Direction de la Légalité et des Affaires Locales
Bureau de la Réglementation Économique

ARRÊTÉ n°

modifiant l'arrêté complémentaire n° R02-2018-03-08-008 du 08 mars 2018 désignant nominativement les représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées, des organisations syndicales de salariés et des organismes et associations, au sein de chaque section du conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de la Martinique (CESECEM).

Vu la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique ;

Vu l'article 29 de la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.7226-1 à L.7226-10 et R.7226-1 à R.7226-34 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2018-03-08-008 du 08 mars 2018 désignant nominativement les représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées, des organisations syndicales de salariés et des organismes et associations, au sein de chaque section du conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de la Martinique (CESECEM) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2018-11-22-001 du 22 novembre 2018 modifiant l'arrêté n° R02-2017-12-15-003 fixant la liste des organismes de toute nature représentés au sein de chaque section du conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de CESECE de la Martinique ;

Vu le courriel en date du 07 janvier 2022 du cabinet de la Présidente de la Caisse Générale de la Sécurité Sociale de Martinique informant le président du CESECEM que le mandat des administrateurs de la CGSS arrive à échéance le 09 février 2022 ;

Vu le compte rendu de la réunion de conciliation qui s'est tenue en Préfecture le 22 avril 2022 entre la Présidente de la CAF et le Président de la CGSS pour la désignation d'un membre siégeant au sein du collège des organismes qui participent à la vie collective en matière économique et sociale au sein du CESECEM ;

Vu le compte rendu de la seconde réunion de conciliation qui s'est tenue le 10 mai 2022 en Préfecture entre la Présidente de la CAF et le Président de la CGSS pour la désignation d'un membre siégeant au sein du collège des organismes qui participent à la vie collective en matière économique et sociale au sein du CESECEM ;

Préfecture de la Martinique
rue Victor Sévère - BP 647/648 - 97 262 Fort-de-France Cedex
Tel : 05 96 39 36 00 - Fax : 05 96 71 40 29 - www.martinique.pref.gouv.fr

Vu le courriel en date du 29 septembre 2022 de Monsieur Justin DANIEL, président du CESECEM informant du désaccord entre la Présidente de la CAF et le Président de la CGSS pour désigner un membre siégeant au sein du collège des organismes qui participent à la vie collective en matière économique et sociale au CESECEM ;

Vu la note portant l'accord de Monsieur le Préfet de la Martinique en date du 28 octobre 2022, autorisant la mise en œuvre d'un tirage au sort en présence d'un commissaire de justice pour désigner un membre représentant la CAF et la CGSS au sein du CESECEM ;

Vu le tirage au sort en date du 6 décembre 2022, en présence de Maître Isabelle PELAGE, commissaire de justice, près la cour d'appel de Fort-de-France, conformément à l'article R7226-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le procès-verbal de constat de Maître Isabelle PELAGE, commissaire de justice, près la cour d'appel de Fort-de-France, en date du 6 décembre 2022, déclarant à l'issue du tirage au sort que Madame Nadine JEANNETTE, présidente de la caisse d'allocations Familiales de Martinique est désignée membre représentant la CAF et la CGSS au sein des organismes qui participent à la vie collective en matière économique et sociale au sein du CESECEM .

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n° R02-2018-03-08-008 du 08 mars 2018 est modifié comme suit :

Mme Nadine JEANNETTE, présidente de la Caisse d'Allocations Familiales de Martinique (CAF) est désignée membre au sein de la section économique, sociale et environnementale, en qualité de représentante des organismes qui participent à la vie collective en matière économique et sociale, en remplacement de Mme Eliane CHALONO de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique, par procès-verbal de constat du 6 décembre 2022, de Maître Isabelle PELAGE, commissaire de justice, près la Cour d'Appel de Fort-de-France

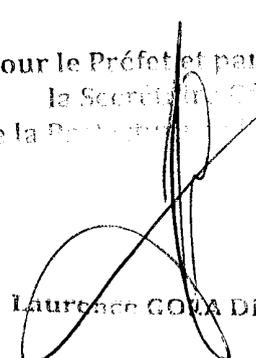
Le mandat confié est valable à compter de la date de l'arrêté jusqu'à la fin de cette mandature, conformément à l'article R7226-7 du CGCT.

Article 2 : La composition actualisée des membres du CESECEM est reprise en annexe.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de Martinique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et transmis au président du conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de la Martinique.

Fort-de-France, le **20 DEC. 2022**

Pour le Préfet et par délégation
de la Secrétaire Générale
de la Préfecture de la Martinique


Laurence COLA DE MONCHY

Annexe

Composition du CESECEM

I. Au sein de la section économique, sociale et environnementale, quarante-cinq membres dont :**1° Quinze représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées :**

| | |
|---|--------------------------------------|
| Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) | Monsieur Philippe JOCK |
| Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Martinique (CMAM) | Monsieur Henri SALOMON |
| Chambre d'Agriculture de la Martinique (CA) | Monsieur Louis-Daniel BERTOME |
| Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) | Monsieur Patrick LECURIEUX DURIVAL |
| Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) | Madame Céline ROSE |
| Par accord entre BNP Paribas Martinique, Société Générale Antilles, LCL Antilles-Guyane, la Banque Postale, BRED - Banque Populaire, Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane, Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Martinique Guyane, CASDEN Banque Populaire | Monsieur Alex ROSETTE |
| Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie (AMPI) | Monsieur Hervé TOUSSAY |
| Par accord entre l'association Canne Union, le Comité Martiniquais de Défense et d'Organisation du Marché du Rhum (CODERUM), l'Union des Producteurs de Banane de Martinique (BANAMART) et l'Union des Groupements des Producteurs de Banane (UGPBAN) | Monsieur Nicolas MARRAUD des GROTTEs |
| Par accord entre le Comité Martiniquais du Tourisme (CMT), la Chambre Syndicale des Agences de Voyage, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH 972) et le Club des Professionnels du Tourisme (ZILEA) | Monsieur Phillippe CALMELS |
| Par accord entre la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) et les Jeunes Agriculteurs de Martinique (JA) | Madame Corinne CALIXTE |
| | Madame Audrey DRELA |
| Par accord entre le Syndicat des Entrepreneurs du Bâtiment Travaux Publics et Annexes de la Martinique (SEBTPAM) et la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) | Monsieur Christian LOUIS-JOSEPH |
| Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) | Monsieur Claude JONCART |
| Par accord entre les Conseils des Ordres des Architectes, des Avocats, des Chirurgiens, des Dentistes, des Experts-Comptables, des Géomètres, des Médecins, des Pharmaciens, des Sages-Femmes, la Chambre des Notaires et la Chambre Syndicale des Professions libérales de la Martinique | Monsieur Marc-Emmanuel PAQUET |
| Par accord entre l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) et la Fédération des Très Petites Entreprises (FTPE) | Monsieur Philippe NEGOUAI |

2° Quinze représentants des organisations syndicales de salariés et de la fonction publique représentatives au niveau de la Martinique :

| | |
|---|----------------------------------|
| Confédération Générale du Travail de la Martinique (CGTM) | Madame Agnès ADOLPHE |
| | Madame Marie-Louise PAMPHILE |
| | Madame Marie-Hélène SURRELY |
| | Monsieur Jean-Joël LAMAIN |
| | Monsieur Alain HIERSO |
| | Monsieur Gabriel JEAN-MARIE |
| Confédération Générale du Travail de la Martinique Fédération Syndicale Martiniquaise (CGTM-FSM) | Monsieur Robert CAYOL |
| Centrale Démocratique Martiniquaise du Travail (CDMT) | Monsieur Philippe PIERRE-CHARLES |
| Centrale Syndicale des Travailleurs Martiniquais (CSTM) | Monsieur Bertrand CAMBUSY |
| Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) | Monsieur Eric PICOT |
| Union départementale Confédération Générale du Travail- Force Ouvrière (CGT-FO) | Monsieur Eric BELLEMARE |
| | Madame Valérie CAPUT |
| | Monsieur Mahamadou DIALLO |
| Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) | Monsieur Marc ADAINE |
| SOLIDAIRES | Madame Géraldine AMORY |

3° Sept représentants des organismes qui participent à la vie collective en matière économique et sociale :

| | |
|--|----------------------------------|
| Par accord entre l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), l'Association Départementale d'Aide aux Retraités et des Personnes seules et Âgées (ADARPA), l'Association Martiniquaise pour la Promotion et l'Insertion de l'Age d'Or (AMDOR), l'Union Régionale des Organismes de Services à la Personne (UROSAP 972) et la Maison Martiniquaise des Handicapés (MMH) | Madame Sylvie MARECHAL |
| Union des Femmes de Martinique | Madame Rita BONHEUR |
| Par accord entre la Société Immobilière de Martinique (SIMAR), la Société Martiniquaise d'Habitation à Loyers Modérés (SMHLM), la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Fort-de-France (SEMAFF) et la société HLM Ozanam | Madame Prescilla RASCAR (SM HLM) |
| Par accord entre l'Association Départementale des Consommateurs (ADCM), l'Association Force Ouvrière Consommation (AFOC) et l'Association des Consommateurs et Citoyens de la Caraïbe (A3C) | Madame Denise MARIE |
| Par accord entre l'Association Martiniquaise de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (AMSEA), l'association La Ruche et l'Union Régionale des Associations du Secteur Social (URASS) | Monsieur Henri CAGE |
| Par tirage au sort devant un commissaire de Justice, entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) | Madame Nadine JEANNETTE |
| Par accord entre l'Union Départementale des Mutuelles et la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) | Monsieur Marius MÂ |

4° Sept représentants des organismes qui participent à la qualité de l'environnement, au développement durable et solidaire et à l'animation du cadre de vie :

| | |
|--|------------------------------------|
| Association Départementale pour l'Information sur les Logements (ADIL) | Monsieur Gilles BELMO |
| Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM) | Monsieur Christian PALIN |
| Par accord entre l'Association Départementale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique (ADUAM) et le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) | Madame Joëlle TAÏLAME |
| | Monsieur Symphor MAIZEROI |
| Par accord entre l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais (ASSAUPAMAR), l'Association pour une Écologie Urbaine, l'Association pour une Martinique Autrement (PUMA), l'Association Entreprises et Environnement, l'Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) et la Société pour la Protection de la Nature et de l'Environnement (SEPANMAR) | Madame Katharina BLUM |
| | Monsieur Stéphane JEREMIE |
| Université Populaire et de la Prévention (UPP) | Monsieur Albéric Ambroise MARCELIN |

II. Au sein de la section de la culture, de l'éducation et des sports, vingt-trois membres dont :

1° Sept représentants des organismes qui participent à la vie culturelle et médiatique :

| | |
|--|--------------------------------|
| Tropiques Atrium Scène Nationale | Madame Raphaëlla BE-GROSMANGIN |
| Par accord entre le musée de la Pagerie, le musée départemental d'archéologie et de préhistoire, le musée Gauguin et le musée volcanique Perret | Monsieur Laurent URSULET |
| Club presse | Monsieur Yannis ROSAMOND |
| Par accord entre l'Organisation Martiniquaise des Arts et de la Culture (OMDAC) et les offices municipaux d'actions culturelles | Monsieur Yves-Marie SERALINE |
| | Monsieur Christian BOUTANT |
| Fondation du Patrimoine – Délégation Régionale Martinique | Monsieur Philippe VILLARD |
| Par accord entre l'Association des professeurs de Langues et de Cultures Régionales (APCLR) et le Centre de Recherche Interdisciplinaire en Langues Lettres Arts et Sciences Humaines (CRILLASH) | Monsieur Raphaël CONFIANT |

2° Sept représentants des organismes qui participent à la vie éducative, à l'enseignement, à la recherche et à l'innovation :

| | |
|--|---------------------------------|
| Université des Antilles (UA) | Monsieur Philippe JOSEPH |
| Par accord entre le Campus Agro Environnement Caraïbe (CAEC) et le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) | Madame Marie-Madeleine BERTRAND |
| | Monsieur Daniel JUSTIN |
| Par accord entre l'Union des Parents d'Élèves de la Martinique (UPEM), les Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP), la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE) et l'Association des Parents d'élève de l'Enseignement Libre (APEL- Académique) | Madame Line JESBAC |
| | Madame Germaine DISER |
| Par accord entre l'Observatoire Volcanologique et Sismologique de Martinique (OVSM) et le Centre de Découverte des Sciences de la Terre (CDST) | Madame Jordane CORBEAU |
| Par accord entre la Fédération des Foyers Ruraux, le Centre d'entraînement aux méthodes d'Éducation Active, l'Association les Francas, La Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture et la Ligue de l'Enseignement. | Monsieur Marc ALEXANDRINE |

3° Quatre représentants des organismes qui participent à la formation professionnelle et à l'apprentissage :

| | |
|--|-------------------------------|
| Par accord entre les Centres de Formation des Apprentis (CFA) | Monsieur Félix HAPPIO |
| Par accord entre OPCALIA et AGEFOS PME | Madame Myriane JOLY |
| Association Martiniquaise de l'Éducation Populaire (AMEP) | Monsieur Claude TOUSSAY |
| Institut Martiniquais de Formation Professionnelle des Adultes (IMFPA) | Madame Claudine JEAN-THEODORE |

4° Quatre représentants des organismes qui participent à la vie sportive :

| | |
|--|----------------------------|
| Comité Régional Olympique et Sportif de la Martinique (CROSMA) | Monsieur Alex VOYER |
| Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) | Monsieur Xavier OCTAVIE |
| Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) | Madame Nicole SYLVESTRE |
| Comité Régional Handisport de la Martinique (CRHM) | Monsieur Jean-Claude BUSSY |